

La première école publique de Lhoumois

Les registres des délibérations du conseil municipal de Lhoumois conservés en mairie commencent en 1808, présentent un arrêt de 1815 à 1843 et finalement se poursuivent ensuite sans interruption. La question de l'enseignement n'est pas abordée dans le premier registre : Y a-t'il quelqu'un sous le premier empire pour distribuer un enseignement primaire à Lhoumois ? Nous ne le saurons pas par ces documents.

L'enseignement communal au 19^{ème} siècle

A l'évidence, il faut attendre le 5 décembre 1844 pour que soit présenté au conseil municipal Monsieur Caublot qui sera l'instituteur communal de Lhoumois. Celui-ci présente les capacités requises avec un brevet de capacité d'instruction élémentaire, un certificat de moralité et une recommandation de Monsieur le Recteur.

A priori, il semble être le premier instituteur de la commune, puisque le conseil suivant du 12 janvier 1845 est consacré à la recherche de son logement. Il est décidé que soit affermé à la Saint Michel prochaine (29 septembre) une maison plus un jardin. En effet, le 6 septembre 1845 est signé le bail de la maison d'école entre le maire, Monsieur Pierre Poirault et Monsieur François Alonneau, maître maçon. Le bail est d'une année et le loyer annuel est de 80 F. La maison se compose d'une chambre haute et 2 basses dont une à feu, plus 2 pièces de jardin. A cette époque, il faut préciser que l'école a lieu chez l'instituteur.

L'enseignement devient à partir de l'année 1845 une des charges financières principales pour la commune. En exemple, lors de la session annuelle du conseil de 1846 (le 7 mai), on procède à l'étude des dépenses pour l'instruction primaire pour les années 1846 et 1847 :

- Le traitement de l'instituteur est fixé à 200 F comme les années précédentes.
- Le loyer pour 1847 serait de 85 F.

Les moyens de paiement trouvés pour régler ces dépenses sont : une imposition de 3 centimes par addition au principal des contributions foncières personnelle et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes, ce qui donne une somme de 57,84 F. Le Département et l'Etat auront à fournir le reste, soit 227,16 F. Il se trouve que très souvent la commune n'aura pas les ressources nécessaires pour supporter seule ce chapitre des dépenses et fera appel tous les ans à l'Etat et au Département pour fournir les recettes complémentaires. Elle n'est pas la seule dans ce cas en Gâtine.

Chose importante, on apprend lors de ce conseil que 3 élèves indigents seront acceptés au maximum à l'école suivant l'état nominatif arrêté par le maire. Ce nombre augmentera semble-t'il assez rapidement.

En août 1847, on cherche une nouvelle maison pour l'instituteur. On pense à celle de Monsieur Etienne Clisson.

La mise en place de la seconde République semble ralentir les travaux du conseil municipal puisque les délibérations sont peu nombreuses de 1848 à 1850, bien que le maire soit toujours Monsieur Poirault. Il n'est d'ailleurs pas question de l'enseignement.

En 1850, reprise des problèmes de dépenses : le salaire annuel de l'instituteur est toujours de 200 F, mais il va falloir trouver le moyen de le porter à 600 F selon la loi en vigueur ! Ce sera chose faite en 1851. Le nombre d'élèves indigents recevable à l'école est maintenant de 22.

A la fin du mois de juillet, il est enfin passé un bail "à ferme" pour le nouveau logement de l'instituteur entre le maire, M. Poirault et MM. Clisson Etienne et Philbert (père et fils, charpentier demeurant à St-Loup). Cette maison est décrite comme suit : 3 chambres basses, 2 chambres hautes avec escalier pour y monter, plus un toit, un fournil, une cour devant et un vaste jardin. Le loyer est de 80 F.

La décision

La séance du 7 septembre 1854 est importante dans l'histoire de la commune de Lhoumois : Le maire propose au conseil d'acquérir une maison d'école et un logement pour l'instituteur de la commune. Il est proposé d'acheter des nommés Louis, François, et Etienne Morin, tous les 3 héritiers de feu Pierre Morin, une maison sise au chef-lieu de la commune comprenant aussi 2 parcelles de jardin, le tout moyennant la somme de 768 F.

"Le conseil municipal accède à cette proposition et prie M. le Préfet d'ouvrir à M. le Maire un crédit sur la caisse municipale pour en retirer les fonds disponibles de la commune afin de les affecter à l'acquisition proposée ainsi qu'aux réparations et constructions nécessaires".

Les fonds de la commune se montent à la somme de quinze à seize cents francs environ, mais sont malheureusement insuffisants. Il est demandé un secours auprès du Ministre de l'Instruction publique.

C'est à cette date que commence les soucis de la municipalité !

A la fin de l'année, un courrier du Sous-Préfet annonce que la délibération du 7 septembre dernier n'a pas été accompagnée des papiers nécessaires à la constitution du dossier. Il est aussi précisé qu'elle n'a pas été réalisée en utilisant le papier réglementaire ...

Heureusement on leur permet de recommencer, et il est demandé de fournir :

- Une promesse de vente de la maison sur papier au timbre de 0,35 F souscrite par les nommés Louis, François et Etienne Morin.
- Un procès-verbal d'expertise aussi sur papier timbré dressé par M. Trompas désigné à cet effet par M. le Maire.
- Un plan des immeubles à acquérir revêtu du visa de M. le Maire.
- Un plan des constructions à effectuer pour approprier le local à sa nouvelle destination dressé par M. Collinet.
- Un devis descriptif et estimatif des travaux à exécuter.

La dépense totale tant d'acquisition que de construction et de réparation se monte à la somme de 4.421,09 F. C'est beaucoup pour une commune comme Lhoumois, et elle fera face à la moitié de cette dépense en utilisant les fonds économisés et déposés à la Caisse des Dépôts et Consignation. Il faudra ensuite, s'il y a lieu, décider de la réalisation d'un faible impôt extraordinaire.

La municipalité sollicitera aussi le Ministre de l'Instruction Publique pour obtenir un secours équivalent à l'autre moitié de la dépense totale. Le courrier préparé jouera beaucoup sur la sensibilité, en rappelant "les lourds sacrifices que s'impose la commune pour secourir les indigents et les faibles revenus dont elle dispose : c'est une des communes les plus pauvres du département".

Le conseil du 13 février 1855 montre l'importance du projet, puisqu'ont aussi été convoquées les personnes les plus imposées de la commune. Ce sont MM. Comte d'Autichamp, de Maurivet, Trompas, Grassin, Miot, Sapin Pierre, Savarit, de la Ville-Hervé, et Braud (agissant au nom de ses fils). Ces séances avec un conseil étendu sont généralement réalisées lorsqu'il est question des finances, et c'est bien le cas :

Ils sont réunis pour compléter la délibération du 31 décembre 1854 sur l'acquisition de la maison d'école, par le vote d'un impôt extraordinaire. Lequel réuni à la somme en dépôt à la caisse municipale formerait au moins celle de 3.000 F applicable à la construction d'une maison d'école. L'approbation du conseil est obtenue et il est voté une somme de 1.321,84 F répartie en 4 annuités dans la proportion de 10 centimes par franc sur les 4 contributions directes.

La caisse municipale possédant alors 1.804,41 F, on obtient une somme totale de 3126,25 F que la commune de Lhoumois se proposerait d'employer à la construction de sa maison d'école.

Mais le devis total de la dépense s'élevant à la somme de 4849,09 F, le Ministre de l'Instruction Publique est sollicité pour un secours de 1722,84 F.

Les temps difficiles

En juin 1855, on procède à l'installation du maire et de son adjoint. M. Poirault reste Maire et M. Collinet est son adjoint. Ils ont prêté serment de fidélité à la constitution et à l'Empereur. Et en août, on procède à l'installation du Conseil Municipal : MM. Marc Collinet, Jean Compte, Henri Lahay, François Marteau, François Pillot, Mathurin Chevalier, Jacques Benoit, Jean Faucher, Denis Trompas, Jean Valet sont conseillers. Il n'y a pas beaucoup de changement avec le précédent, mais on notera que la présence d'une école est importante puisque 2 membres de ce nouveau conseil ne savent pas signer.

Que se passe-t-il pendant un an ? Le registre ne montre aucun signe de début des travaux. On ne sait même pas si la maison prévue a bien été achetée !

En février 1856, une mauvaise nouvelle tombe : La subvention reçue du Ministre de l'Instruction Publique pour l'achat et la reconstruction de la maison d'école n'est que de 1000 F. La municipalité va alors user de tous les moyens dont elle dispose pour trouver la somme de 722 F manquante.

En premier lieu, elle demandera plusieurs fois l'autorisation d'abattre et de vendre des arbres qui se trouvent sur des terrains communaux. Ceci ne se fera pas sans difficulté avec une administration tatillonne sur l'utilisation du "papier timbré de 35 centimes" réglementaire pour la réalisation des procès-verbaux d'expertise. Par ailleurs, les sommes obtenues des ventes ne seront sans doute pas toujours à la hauteur des espérances. Le conseil estimait en effet que le produit de ces ventes se monterait à 500 F, mais il semble qu'il n'atteindra que péniblement les 250 F, et encore ...

Alors, le conseil mettra en vente des tas de terre végétale provenant des travaux sur les chemins de la commune et autres déblais. Mais les sommes récoltées sont encore plus faibles.

Les premières dépenses sont mentionnées lors du conseil du 27 septembre 1856 : la demande est faite par les sieurs François, Etienne et Louis Morin vendeurs d'une maison et d'un terrain acquis par la commune pour y construire une maison d'école, lesquels vendeurs réclament la somme de 768 F prix convenu. L'acte notarié a été réalisé en l'étude de M. Lemay, notaire à Thénézay.

La municipalité sollicite donc l'autorisation de M. le Sous-Préfet de Parthenay de retirer de la caisse municipale la somme totale de 868 F qui devra être portée sur le budget supplémentaire de 1856. Il s'ajoute en effet au prix de la maison une seconde somme de 16 F pour intérêt de 5 mois à partir du 1^{er} mai dernier, et une somme de 84 F pour frais d'acte et d'enregistrement.

La maison est donc achetée en mai 1856, mais des travaux importants doivent être effectués pour l'adapter à son nouvel usage. Avec eux commence la seconde série de difficultés pour la commune de Lhoumois !

En fait, dans un premier temps, il n'y a pas de travaux puisque la séance du 17 mai 1857 est consacrée à trouver une solution à l'insuccès de 2 mises en adjudication des travaux de la maison d'école. Le maire demande s'il n'y a pas lieu de faire des modifications aux plans et devis précédemment adoptés et il propose de supprimer provisoirement une des trois chambres affectées au logement de l'instituteur. Ceci permettra d'affecter la somme libérée sur les autres travaux dont les prix pourront être augmentés. Le refus des entrepreneurs est dû en effet à une tarification trop basse demandée par la commune.

La mesure est approuvée afin d'éviter le recours à un nouvel impôt que la commune ne pourrait supporter.

Mais le problème n'est pas résolu pour autant. En mars 1858, la mise en adjudication n'est toujours pas faite, toujours à cause de la hausse du coût de la main d'œuvre et des matériaux. Le maire souhaite lever rapidement cet obstacle et propose de faire l'abandon à l'adjudicataire des vieux matériaux provenant de la démolition de la maison. Si cette clause ne suffit pas, le Maire propose au conseil municipal de s'engager à consentir un emprunt de 600 F.

Bien qu'approuvé par le conseil municipal, ceci soulève quelques questions auprès de l'administration. On apprend en effet rapidement que le Préfet désire connaître, avant d'approuver le procès-verbal, les motifs qui ont fait préférer le projet dressé en 1855 à celui qui a été transmis dans la commune le 31 juillet 1857. On apprend ainsi que finalement les travaux se feront en une fois, comme prévu initialement.

Cependant, le Préfet demande en outre *"de quelle manière il sera fait face au déficit remarqué dans les ressources et provenant de l'élévation qui a été faite séance tenante dans les prix de la charpente et des 337 F représentant la valeur des vieux matériaux existant sur les lieux et qui ont été abandonnés à l'entrepreneur des travaux"*.

Dans sa séance du 5 avril 1858, le conseil de Lhoumois lui répond ainsi :

"Le projet dressé en 1855 a reçu l'approbation de l'autorité supérieure et une session de 1000 F accordé en sa faveur. Considérant que ce projet remplissait et remplit encore toutes les conditions désirables :

- La classe offre les dimensions plus que nécessaires, que la partie affectée au logement de l'instituteur est non seulement suffisante mais encore que la distribution est parfaitement établie et que l'instituteur y trouve toutes les servitudes à l'usage d'une famille.

- Le second projet n'a été dressé qu'à cause de la modicité des prix et de l'insuccès de l'adjudication. Ce n'est qu'une modification des prix.

Par ailleurs, l'augmentation du devis n'est que de 363 F, la dépense totale atteindra 4404 F."

Cette réponse satisfera sans doute le Préfet, puisque les travaux pourront débuter. Ils semblent même terminés en juin 1859.

Mais la commune de Lhoumois, n'en a pas terminé pour autant avec ses problèmes financiers. Une lettre du 9 juin 1859 demande en effet de bien vouloir verser rapidement la somme de 1000 F promise par le Ministre de l'Instruction et des Cultes, parce que les sommes déjà versées à l'adjudicataire sont *"encore beaucoup au dessous du montant de l'adjudication"*.

Il y est précisé que l'entrepreneur, M. Alexis Bégaud de Thénézay, a déjà reçu 2 fois 2.500 F, ce qui ne correspond pas à la dépense annoncée ! Il y a là un mystère, ou tout simplement une erreur d'écriture, que les séances suivantes ne permettront pas de résoudre.

Elles ne résolveront d'ailleurs pas entièrement non plus le problème du budget. Le 14 août 1859 le conseil et les 10 personnes les plus imposées de la commune sont encore réunis pour voter une nouvelle somme de 990 F répartie sur 3 annuités, toutes les autres ressources de la commune étant épuisées. La somme de 1321,84 F votée en séance du 13 février 1855 est en effet insuffisante.

La fin des travaux

Enfin, la séance du 11 juin 1860 nous apprend que la maison d'école est construite suivant le devis approuvé par Monsieur le Préfet en date du 27 mai 1858 et au montant de 4482,37 F pour travaux faits jusqu'à ce jour conformément au décompte et récolement faits par M. Loquet architecte de l'arrondissement de Parthenay le 6 août dernier (sans doute la date de la visite de fin de chantier !) approuvé par M. le Préfet le 25 janvier 1860.

Malheureusement la commune doit solder son dernier paiement au mois de septembre prochain, et elle n'aura pas la somme prévue de 1.382,37 F en caisse à cette date. Le maire propose d'emprunter aux particuliers la somme manquante à cette date, et le conseil donne son approbation. Chose étrange, exactement 2 mois plus tard, la somme a encore augmenté : le montant du devis est de 4.718,44 F et ceci *"pour travaux faits et à faire jusqu'à ce jour conformément au décompte et récolement fait par M. Loquet architecte de l'arrondissement de Parthenay le 6 août 1859"*. Les écrits se répètent, mais on peut se demander si les travaux sont vraiment terminés !

Ceci n'arrange en rien les finances de la commune, puisque le dernier paiement se monte maintenant à 1.618,44F. Le receveur municipal, M. Bazin, fournit alors un petit état de la caisse municipale contenant la somme de 1110,32 F d'où un déficit de 508,12 F. Monsieur le maire propose d'emprunter des particuliers la dite somme pour le temps et espace de 2 ans. Cette somme serait amortie, y compris l'intérêt de 5% (279,47 F) le 30 septembre 1862. Ces 2 sommes seraient prélevées à fur et à mesure de la rentrée de l'impôt extraordinaire voté par la commune se montant à 300 F/an. Cet impôt devant se terminer à la fin de 1863.

Epilogue

Lhoumois a donc finalement réussi à construire sa maison d'école. Mais la construction est incomplète, puisqu'il faudra attendre le second semestre 1861 pour que la cour possède ses murs de clôture. Travaux financés par la vente de 2 chemins communaux inutiles à la circulation publique. Par ailleurs, il faudra dès 1862 mettre en vente d'autres terrains et des tas de terre végétale pour réaliser des travaux de réparations extérieures et intérieures à la maison d'école. Enfin, les enseignants attendront 1870 pour qu'il y ait du mobilier d'école ...

Comme nous avons pu le constater, cette construction de la première maison d'école de la commune de Lhoumois a été une œuvre très difficile pour la municipalité : il faut 5 ans pour que le projet aboutisse, et les difficultés financières furent importantes. Il faut aussi noter que le conseil municipal n'est pas à l'aise avec les démarches administratives. Le Préfet lui en fait plusieurs fois la remarque et il se permettra même de conseiller l'achat d'un ouvrage : "le secrétaire de Maire". Rappelons-nous par ailleurs que 2 conseillers municipaux sur les 10 ne savent pas signer.

Alors quand les autres communes se contentent de louer des bâtiments, subordonnant l'enseignement à des congrégations religieuses, il faut reconnaître que la municipalité de Lhoumois a fait preuve de hardiesse pour construire cette école "laïque" qui n'était vraiment pas dans l'esprit du temps.

Yves Pacaud

